

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf Septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 12 Septembre 2019.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 24 – REPRESENTES : 5.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mmes GUIHOT Nathalie et GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mmes AUBRY Sylvie et CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes GILLET Maryline, GUINEL Marie-Jeanne et LE BOUEDEC Christiane, M. MORMANN Cédric, Mme ORDRONNEAU Séverine, MM. PAITIER Christophe et PELÉ Martin, Mme PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PONTAC Serge et RANNOU Yannick et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSES : M. BROUTIN Ludovic (*pouvoir à M. Jean-Michel BUF*), Mme COOREVITS Catherine (*pouvoir à M. Philippe CAILLON*), Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à Mme Marie-France GUIHO*), M. PLANTARD Thierry (*pouvoir à Mme Laurence PELÉ LEGOUX*) et M. RICARDEAU James (*pouvoir à Mme Véronique LE BORGNE*).

SECRETAIRES DE SEANCE : MM. Martin PELÉ et Serge PONTAC.

OBJET :	<i>Subvention CTR pour la réalisation de travaux sur le pignon du bâtiment de l'ancienne Mairie à Saint-Emilien.</i>
----------------	--

N° 2019 / 09 / 14

Suite au Contrat Territoires-Région (CTR) mis en place par la Région des Pays de la Loire et dont les modalités ont été votées par la commission permanente du 3 février 2017.

*Il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention CTR dans le cadre des travaux sur le pignon de l'ancienne mairie de St Emilien.
Présentation du projet :*

La façade de l'ancienne mairie présente des désordres importants qui nous ont conduit à réaliser un diagnostic par le bureau d'étude SERBA, celui-ci a mis en évidence des problèmes possibles de fondation et également de charpente sur ce bâti ancien.

Nous envisageons dans un premier temps, un complément d'investigation sur les fondations de la façade pour permettre d'élaborer un cahier des charges de travaux de reprise en tenant compte des prescriptions d'un bureau d'études spécialisées.

Les travaux de reprise pourront alors être entrepris sur les désordres de la façade.

Dans un second temps, le volet charpente pourra être étudié pour envisager des travaux de consolidation de celle-ci avant d'envisager la réutilisation du bâtiment.

.../...

Le plan de financement est le suivant :

TRAVAUX SUR LE PIGNON DE L'ANCIENNE MAIRIE DE ST EMILIEN DE BLAIN			
DEPENSES HT		RECETTES	
Etudes préalables aux travaux	4 800,00 €	Région (CTR)	26 560,00 €
Diagnostic reprise charpente	2 400,00 €	Autofinancement	6 640,00 €
Travaux	26 000,00 €		
TOTAL DEPENSES	33 200,00 €	TOTAL RECETTES	33 200,00 €

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à
l'appui de leur convocation,*

*Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir
délibéré :*

APPROUVE le plan de financement présenté,

*SOLLICITE l'ensemble des organismes mentionnés pour l'octroi des
subventions prévues dans le plan de financement,*

*AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce se rapportant à cette
affaire.*

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 23 Septembre 2019,
Le Maire,

